

2022-0204
2022-02-16

MOSQINOK

Insecticide au novaluron

BRIQUETTES

Une formulation à base du régulateur de croissance d'insectes novaluron pour supprimer les larves de moustiques pour un maximum de 90 jours par BRIQUET

Utilisation dans des barils de pluie, des étangs ornementaux, les dépressions inondées, couvertures de piscine, bains d'oiseaux

DOMESTIQUE

PRINCIPAL ACTIF/ : Novaluron : 0,12 %

N° D'HOMOLOGATION 34419 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET : 0.5 – 1 kg

Registrant:
Deeval International Ltd.
45 First Avenue
Deeside Industrial Park
Flintshire
UK CH5 3RQ

Tumaini (CRT) Inc.
501 Rennie Street
Hamilton, ON L8H 3P6
(519) 837-4470

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MOSQINOK empêche l'émergence des moustiques adultes (excepté *Mansonia* spp. et *Coquilletidia* spp.) des plans d'eau stagnante qui contiennent 100 litres d'eau ou plus en empêchant le développement de leurs cycles de vie immatures aquatiques. MOSQINOK affecte les stades immatures des moustiques en développement en perturbant la mue. Par conséquent, les moustiques adultes et les espèces utiles ne sont pas affectés par MOSQINOK. Pour obtenir les meilleurs résultats, lire attentivement le mode d'emploi et les recommandations.

MODE D'EMPLOI

LIRE LE MODE D'EMPLOI AU COMPLET AVANT D'UTILISER LE PRODUIT

MOSQINOK est formulé en briquettes qui se désintègrent et libèrent du novaluron dans l'eau stagnante de façon à supprimer les larves de moustiques (excepté *Mansonia* spp. et *Coquilletidia* spp.) pour une durée maximale de 90 jours. La période de suppression des larves de moustiques peut diminuer là où le renouvellement de l'eau ou la teneur en matière organique est élevé.

Sites d'application

Les briquettes MOSQINOK sont conçues pour être utilisées dans un gîte larvaire de moustiques qui contient 200 litres d'eau ou plus. Si le gîte larvaire contient 100 litres d'eau, briser la briquette en deux. Pour un gîte larvaire de moustiques qui contient moins de 100 litres d'eau, utiliser MOSQINOK.

MOSQINOK est conçu pour être utilisé uniquement lorsque des larves de moustiques sont présentes dans :

- de l'eau stagnante, à raison de 100 L ou plus, entièrement confinée sur la propriété de l'utilisateur où il n'y a aucun débit au-delà des limites de la propriété, qui reste pendant plus d'une semaine et ne peut pas être vidée (par exemple, des dépressions inondées, des étangs décoratifs).
- de l'eau confinée à raison de 100 L ou plus (par exemple, des bains pour les oiseaux, des bacs à fleurs, des pneus usagés, des étangs décoratifs, des citernes pluviales) qui ne peut pas être vidée, égouttée, rincée ou changée au moins chaque semaine.

MOSQINOK ne s'applique que sur un site qui ne se vide pas dans une étendue d'eau naturelle.

NE PAS appliquer ce produit sur un plan d'eau naturel permanent tel qu'un lac, une rivière, un cours d'eau, un ruisseau, une mare-réservoir ou un étang car ceux-ci peuvent contenir des organismes aquatiques sensibles.

NE PAS appliquer ce produit sur un plan d'eau conçu pour s'écouler au-delà des limites de la propriété (par exemple, un fossé, un drain/zone de drainage, une gouttière ou un puisard qui se déverse dans un lit de drain agricole ou un réseau municipal de collecteurs d'eaux pluviales).

AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT sur un plan d'eau qui risque de s'écouler au-delà des limites de la propriété, contacter l'autorité réglementaire provinciale ou territoriale car un permis pourrait être requis.

Afin d'empêcher des infestations de moustiques sur la propriété, éliminer les gîtes larvaires de moustiques. Pour ce faire, vider, rincer ou purger l'eau confinée dans un récipient et l'eau stagnante, dans la mesure du possible, au moins chaque semaine ou plus souvent si des larves de moustiques sont présentes. Par exemple, enlever les débris de feuilles dans les gouttières, percer des trous dans les pneus qui servent de balançoires ou les pneus usagés, vider l'eau accumulée sur une couverture de piscine, renverser les brouettes et autres contenants, vider l'eau immobilisée dans les bacs à recyclage ou les poubelles, couvrir les citernes pluviales avec une toile moustiquaire, remplacer l'eau dans les bains pour les oiseaux et chlorer les piscines.

Doses d'emploi pour MOSQINOK

Volume d'eau (litres)	Nombre de briquettes (teneur faible en matière organique)	Nombre de briquettes (teneur élevée en matière organique)
100	1/2	1
200	1	2
400	2	4
600	3	6
800	4	8

Pour l'utilisation sur une étendue d'eau d'une profondeur de seulement 15 cm ou moins, appliquer 1 à 1,5 de MOSQINOK par mètre carré de surface.

Utiliser la dose supérieure dans les endroits où la teneur en matière organique est élevée.

Période d'application : MOSQINOK n'affecte que les stades larvaires des moustiques, donc commencer le traitement au début de la saison de reproduction des moustiques, au printemps. Afin de détecter la présence de larves de moustiques, surveiller attentivement la présence de larves qui se déplacent en « S » à la surface de l'eau. MOSQINOK supprime les larves de moustiques pendant une durée maximale de 90 jours dans un endroit caractérisé par un renouvellement d'eau limité. Procéder à un nouveau traitement tous les 90 jours si des larves de moustiques sont encore présentes. L'intervalle de traitement peut s'avérer plus court là où le renouvellement de l'eau ou la teneur en matière organique est élevé. Les traitements peuvent se poursuivre jusqu'au dernier naissain de la saison tel qu'indiqué par le dépistage.

Traitement : Appliquer MOSQINOK manuellement sur le lieu de traitement indiqué, car la diffusion mécanique ne convient pas au produit.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas utiliser le produit sur les cultures vivrières. NE PAS utiliser l'eau traitée pour irriguer les cultures vivrières. NE PAS appliquer le produit sur les plans d'eau où l'on peut se baigner, y compris les piscines. NE PAS utiliser le produit dans l'eau qui pourrait servir à des fins immédiates d'eau potable pour les humains ou les animaux. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques autres que les zones ciblées durant l'application du produit. Ne pas contaminer ces systèmes aquatiques non ciblés par l'application directe, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce pesticide est toxique pour les invertébrés aquatiques. Les invertébrés aquatiques risquent d'être tués aux doses d'emploi indiquées sur la présente étiquette. NE PAS appliquer le produit là où ces ressources sont importantes. NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, l'approvisionnement en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : Entreposer le produit dans un endroit frais et sec loin de l'ensoleillement direct. Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

2022-0204
2022-02-16

ÉLIMINATION : NE PAS réutiliser les contenants vides. Jeter les déchets avec les ordures ménagères. Il faut se départir du produit inutilisé ou partiellement utilisé dans un lieu provincial ou municipal désigné pour l'élimination des déchets dangereux.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.